



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté lors d'une séance tenue le 1^{er} novembre 2022, le Règlement numéro 13-22 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques et des puits artésiens;

QU'avis de motion du présent règlement a été donné le 4 octobre 2022;

QU'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 4 octobre 2022;

QUE le présent règlement a été adopté à la séance de conseil du 1^{er} novembre 2022;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gabriel-Lalemant, ce 3 novembre 2022.

Micheline Lavoie
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement no 13-22 au bureau municipal situé au 12 avenue des Érables, Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site Internet de la municipalité, au saintgabriellalemant.qc.ca, en date du 3 novembre 2022.

Micheline Lavoie
Greffière-trésorière adjointe